

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
Arrondissement de Meaux
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

| EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Référence : 2022-09/02

Nous, Pierre EELBODE, Président de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-3 et L.2131-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-10/04 du 14 octobre 2021 modifiant la délibération n° 2020-07/02 du 10 juillet 2020 et portant sur la délégation d'attributions du Conseil au Président,

| DECIDONS

Article 1 : Objet

Signer les actes ci-après référencés, pour la période du 1^{er} au 15 septembre 2022 :

Numéro	Objet	Fournisseur	Montant en € HT	Date
2019_08_01_MS 15	Travaux d'assainissement - Travaux d'amélioration du réseau de Vincy Manœuvre	CISE TP NORD OUEST	72 394,94 €	02/09/2022
2022-0915	Repas des agents participant à l'organisation du forum des associations	EYWA TRAITEUR	405,00 €	02/09/2022
2022-0928	Renouvellement du contrat - Plateforme de télétransmission des actes et délibérations Slow	LIBRICIEL SCOP SA (ADULLACT)	220,00 €	05/09/2022
2022_0013_01	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement du contrat de concession du service public de l'assainissement	COGITE SAS	48 475,00 €	07/09/2022
2022_0013_02	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement du contrat de concession du service public de l'eau	COGITE SAS	46 775,00 €	07/09/2022
2022-0954	Commande d'abris bus	STE RONDINO	2 313,35 €	12/09/2022

Article 2 : Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Melun. Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « Télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : Ampliation

Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux.

Fait à Ocquerre, le 21 septembre 2022

Pierre EELBODE

Président

